

Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

Attestation de régularité fiscale (Formulaire 10640)

Accéder au Formulaire – Cerfa 10640

Permet aux entreprises de justifier au 31 décembre de la régularité de leur situation fiscale et de prouver qu'elles sont à jour du paiement des taxes et contributions dues au Trésor public (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés).

Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent éditer l'attestation fiscale directement à partir de leur compte fiscal en ligne.

